



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS PROCES-VERBAL DU 24 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Grenade-sur-L'Adour, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle A, sous la présidence de Madame Odile LACOUTURE, Présidente.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 17 avril 2025

Présents : Odile LACOUTURE, Eliane HEBRAUD, Nadine TASTET, Didier BERGES, Marie-Pierre DARGELOS, Muriel BORDELANNE, Danielle POIRAUD, Michel BIOLE

Excusés : Michelle LAFITTAU, Jean-Paul CLAVÉ, Hélène DESTARAC, Anne-Marie BERGES

Absente : Christine PIETS

Personne extérieure présente :

Mme Cécile VIAUD, Directrice de l'EHPAD de Coujon

◆◆◆◆

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Le Conseil d'Administration désigne Nadine TASTET qui accepte de remplir la fonction de secrétaire de séance.

◆◆◆◆

Ordre du jour :

EHPAD de Coujon :

- Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024 et Affectation de résultats
- Compte de Gestion 2024
- Souscription d'une ligne de trésorerie
- Création de deux emplois non permanents d'« agent social » soins à temps complet, pour accroissement temporaire d'activité

CCAS :

- Compte Financier Unique (CFU) 2024

Questions diverses

Vote à l'unanimité du PV de la séance du 18 mars 2025.

Communication de Madame la Présidente :

Madame la Présidente informe l'assemblée du retrait de d'un point à l'ordre du jour à savoir :

EHPAD de Coujon :

- Souscription d'une ligne de trésorerie

Madame Cécile VIAUD annonce que la ligne de trésorerie (LTI) doit être remboursée au 1^{er} juin 2025.

Madame la Présidente précise qu'une demande de renouvellement a été faite auprès de 4 banques (Caisse d'Épargne, Banque des Territoires, Banque Postale et Crédit Mutuel) et que toutes ont refusé.

Mme Cécile VIAUD précise avoir envoyé un mail au Département et à l'ARS afin de les informer de cette situation financière préoccupante.

Un rendez-vous avec l'ARS est programmé avant fin mai afin de trouver une solution.

Monsieur Didier BERGES propose que la Banque des Collectivités soit également contactée.

EHPAD DE COUJON :

I. Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024 et Affectation de résultats

Madame la Présidente invite Madame Cécile VIAUD, Directrice de l'EHPAD de Coujon à présenter l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) se rapportant à l'exercice 2024 ainsi qu'à l'affectation de résultats :

Section HEBERGEMENT

| | MANDATS | TITRES | TOTAL |
|----------------|----------------|----------------|---------------|
| FONCTIONNEMENT | 1 467 011.19 € | 1 495 022.21 € | + 28 011.02 € |

L'excédent de la section Hébergement sera affecté aux comptes 11931 - Exercice 2025

Section DEPENDANCE

| | MANDATS | TITRES | TOTAL |
|----------------|-------------|--------------|---------------|
| FONCTIONNEMENT | 614 107.2 € | 545 659.97 € | - 68 447.23 € |

Le déficit de la section Dépendance sera affecté aux comptes 11032 - Exercice 2025

Section SOINS

| | MANDATS | TITRES | TOTAL |
|----------------|----------------|-------------|----------------|
| FONCTIONNEMENT | 1 008 901.41 € | 1 250 385 € | + 241 483.59 € |

L'excédent de la section Soins sera affecté au compte 11931 - Exercice 2025

| | CHARGES | PRODUITS | |
|---|---------------|---------------|--|
| GROUP I Charges afférentes à l'exploitation courante | 458 765.38€ | 2 899 319.64€ | GROUP I Produits de la tarification |
| GROUP II Charges afférentes au personnel | 2 396 615.24€ | 113 499.34€ | GROUP II Autres produits relatifs à l'exploitation courante |
| GROUP III Charges afférentes à la structure | 234 639.18€ | 278 248.20€ | GROUP III Produits financiers et produits non encaissables |
| TOTAL DES CHARGES | 3 090 019.80€ | 3 291 067.18€ | TOTAL DES PRODUITS |
| RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE | | 201 047.38€ | RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE |

Section Soins : Montant de l'excédent de l'exercice 2024 = 201 047.38€

(Sans les aides du fonds d'urgence, l'exercice aurait été clôturé avec un déficit de -226 752.62€)

Conformément au cadre légal, l'excédent du résultat comptable de l'exercice 2024 est affecté obligatoirement à la résorption partielle du déficit cumulé sur les années antérieures

Dépenses importantes :

- Eau/assainissement : 27 509.87 € (budget prévisionnel tenu, mais les montants restent très importants, avec plusieurs fuites conséquentes)
- Electricité : + 4 195.61 € (malgré le bouclier fiscal, le budget énergétique est excessif avec un montant sur l'année s'élevant à 91 195.51€)
- Protections / alèses : + 1 930.80 € (en lien avec l'évolution des besoins des résidents)
- Alimentation : + 5 014.09 € (à voir sur l'ensemble de l'année 2025 si le changement de stratégie amorcée en novembre 2024 est réellement efficace)
- Intérim : + 12 180.48 € (recrudescence massive de l'appel à l'intérim liée à un absentéisme important en soin de nuit et de jour ; difficultés à stabiliser de nouvelles recrues)
- Apurement de « dettes » d'années antérieures auprès du CH de St Sever pour la mise à disposition d'un médecin coordonnateur
- Location de matériel médical : + 3 433.12 € (évolution de matériels en lien avec les besoins des résidents)
- Maintenance informatique (dont réponse aux impératifs sécurité) : + 1 173 .07 €
- Maintenance : + 10 546.97 €
- Assurance statutaire : + 12 834.41 € (le poids des assurances statutaires devient intenable pour la collectivité)

L'emprunt contracté en octobre 2023 pour une ligne de trésorerie, pour une durée d'un an, a été renouvelé pour huit mois, pour un montant de 150 000 €.

| Evolution des dépenses globales | | |
|---------------------------------|--------------------|--------------------|
| Entre 2021 et 2022 | Entre 2022 et 2023 | Entre 2023 et 2024 |
| + 185 391.22€ | + 181 779.38 € | + 38 040.26 € |
| Evolution des recettes globales | | |
| Entre 2021 et 2022 | Entre 2022 et 2023 | Entre 2023 et 2024 |
| + 120 994.89 € | + 160 861.11 € | + 309 900.85 € |

Remboursement des emprunts :

- Immobilier contracté en 06/2015 sur 15 ans au taux de 2.23 %
Jusqu'en 06/2030. Montant de l'annuité : 66 123.56 €
En 2024 : 57 704.57 € de capital et 8 418.99 € d'intérêts
- Véhicule PMR contracté en 02/2024 sur 7 ans au taux de 3.77 %
Jusqu'en 02/2031. Montant de l'annuité : 2 983.90 €
En 2024 : 2 325.42 € de capital et 658.48 € d'intérêts
- Ligne de Trésorerie Interactive (LTI) contracté en 10/2023 sur 1 an au taux de 4.83%
Jusqu'en 10/04. Montant de l'annuité : 156 369.40 €
En 2024 : 150 000€ de capital et 6 369.40 € d'intérêts
- Ligne de Trésorerie Interactive (LTI) contracté en 10/24 sur 8 mois au taux de 4.16%
Jusqu'en juin 2025. Montant de l'annuité : 1402 € (dont 250 € de frais de dossier)
En 2024 : 1 152 € d'intérêts

Dans le cadre du suivi du fonds d'urgence, les autorités de tarification demandent que la LTI soit renouvelée à échéance de l'emprunt actuel, afin de ne pas déséquilibrer davantage la trésorerie de l'établissement.

Tarification 2024

Tarif hébergement 55.26 €
Dont Part logement : 70 % 38.68 €

Tarif dépendance

| | Accordé 2023 | Accordé 2024 |
|---------|--------------|--------------|
| GIR 1/2 | 24.73 € | 18.22 € |
| GIR 3/4 | 15.70 € | 9.11 € |
| GIR 5/6 | 6.66 € | 6.71€ |

Prix de journée 2024 : 61.97 € (55.26 + 6.71)

Valeur point GIR retenue 2024 : 8.68

GMP (GIR Moyen Pondéré) : dernier GMP validé en 09/2020 : 675

Nombre de points GIR pondérés : 49 311

GMP validé au 28/02/2025 pour 2024 : 601 avec 34 240 points

Cette baisse conséquente du GMP aura une forte incidence sur le budget 2026.

Répartition des résidents sur les différents GIR AU 31/12/2024 :

GIR 1 12 GIR 2 17 GIR 3 3
GIR 4 9 GIR 5 6 GIR 6 10

Activité AU 31/12/2024

Capacité : 56 studios d'hébergement permanent
60 places autorisées

Nombre de résidents au 31/12/2024 : 53 personnes seules et 2 couples

Mouvements sur 2024

- 15 entrées
- 11 décès
- 1 sortie pour retour au domicile

Provenance des résidents :

17 Extérieur dont 7 hors Département (Lot et Garonne /Gers/Gironde, Ille-et-Vilaine)
14 Communauté de Communes du Pays Grenadois (hors Grenade)
26 Grenade-sur-l'Adour

Répartition par sexe et par âge :

47 femmes - 10 hommes - Moyenne d'âge : 88 ans

Equivalent Temps Plein (ETP) 2024 - Au 31/12/2024 (hors CDD courts pour remplacements ou surcroît d'activité tout au long de l'année)

| FONCTION | ETP 2024 | AGENTS |
|------------------------------|-------------|--|
| Direction - Admin | 2 | 2 |
| Cuisine-Entretien- | 4 | 5 (dont 1 en disponibilité d'office) |
| Animation | 1 | 1 |
| Agents Sociaux + CDD | 15.8 | 17 (dont 1 en disponibilité d'office et 1 à 0.8 ETP) |
| Aides-soignantes + ASG + CDD | 19.6 | 20 (dont 1 en disponibilité d'office, 1 en congé maternité et 2 à 0.8 ETP) |
| IDE Coordinatrice | 1 | 1 |
| IDE | 3.1 | 5 (dont 1 en congé maternité, 1 à 0.8 ETP, 1 à 0.7 ETP et 1 à 0.6 ETP) |
| Psychologue | 0.40 | 1 |
| Médecin Co | 0.40 | 1 |
| | | |
| TOTAL | 47.3 | 53 AGENTS |

HEBERGEMENT : 15.8 ETP

DEPENDANCE : 9.08 ETP

SOINS : 22.42 ETP

Masse salariale : Augmentation d'1.67 % notamment :

- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (44 agents concernés pour un montant total de 22 222.73€)
- Avancement d'ancienneté
- Départ en retraite (solde des CET et congés)
- Remplacements de deux congés maternité (IDE)
- Remplacements des différents congés maladie
- Revalorisation de 5 points d'indice sur l'ensemble des grilles au 01/01/2024
- Augmentation du SMIC horaire en janvier et novembre 2024
- Augmentation de l'indemnité forfaitaire pour travail les dimanches et jours fériés à compter du 01/01/2024

Madame Cécile VIAUD précise que dorénavant, tout nouvel agent est informé qu'il fera, si nécessité de service, des heures de nuit.

Elle ajoute qu'un gros effort de réorganisation est fait car lors d'absence d'agent (hors section SOINS), aucun remplacement n'est effectué.

De plus afin de baisser le coût de la cotisation de l'assurance statutaire, il a été décidé d'un passage à 30 jours de carence.

Subventions reçues en 2024 émanant du Conseil Départemental des Landes

- Plan Bien Vieillir : 51 230 €
Financement de deux postes
- AAP conférence des financeurs : 9 530 €
« Nature, culture et bien-être pour bien vieillir en Pays Grenadois »
- Subvention d'aide à l'investissement (SSI) : 750.16€
- Dotation exceptionnelle (fonds d'urgence) : 177 800 €

Subventions reçues en 2024 émanant de l'ARS (Agence Régionale de la Santé)

- Fonds d'urgence de juin 2024 : 100 000€ et 100 000 € d'avance de soin
- Fonds d'urgence de décembre 2024 : 150 000 €

Infos sur 2025

- PRIX DE JOURNEE : 64.18 € pour une personne seule
TARIF HEBERGEMENT : 57.47 €
TARIF 5/6 : 6.71 €
- Modification notable pour 2025 : au 01/01/2025, instauration d'un dépôt de garantie pour les nouveaux résidents, à l'exception des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents,
Vu l'exposé de Madame Cécile VIAUD, Directrice de l'EHPAD de Coujon,
(Mme la Présidente sort de la salle et ne prend pas part au vote)
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024 et l'affectation de résultats, comme suit :

Section HEBERGEMENT

| | MANDATS | TITRES | TOTAL |
|----------------|----------------|----------------|---------------|
| FONCTIONNEMENT | 1 467 011.19 € | 1 495 022.21 € | + 28 011.02 € |

L'excédent de la section Hébergement sera affecté aux comptes 11931 - Exercice 2025

Section DEPENDANCE

| | MANDATS | TITRES | TOTAL |
|----------------|----------|------------|---------------|
| FONCTIONNEMENT | 6147.2 € | 545 9.97 € | - 68 447.23 € |

Le déficit de la section Dépendance sera affecté aux comptes 11032 - Exercice 2025

Section SOINS

| | MANDATS | TITRES | TOTAL |
|----------------|----------------|-------------|----------------|
| FONCTIONNEMENT | 2 008 901.41 € | 1 250 385 € | + 241 483.59 € |

L'excédent de la section Soins sera affecté au compte 11931 - Exercice 2025

MONTANT TOTAL DE L'EXEDENT EXERCICE 2024 : + 201 047.38 €

II. Compte de Gestion 2024

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier ESMS de Dax accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état d'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024,

Après s'être assuré que le Trésorier ESMS de Dax a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de toutes les recettes émises et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024,

Statuant sur l'exécution des budgets principal et annexe de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents,

Vu l'exposé de la Vice-Présidente, Madame Eliane HEBRAUD,

DÉCLARE que le compte de gestion 2024 dressé par le Trésorier ESMS de Dax, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

III. Création de deux emplois non permanents d'« agent social» soins à temps complet pour accroissement temporaire d'activité

Madame la Présidente expose à l'assemblée délibérante qu'il convient de créer, pour le bon fonctionnement des services, deux emplois non permanents, à temps complet, d'« Agent social », catégorie hiérarchique C, en raison d'un accroissement temporaire d'activité au sein de la section Soins à l'EHPAD de Coujon, à compter du 5 mai 2025.

Les agents recrutés seront chargés des fonctions d'agent social et seront rémunérés sur l'indice brut correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'« Agent social », emploi de catégorie hiérarchique C.

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-13,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré,

DECIDE la création de deux emplois non permanents, à temps complet, d'« Agent social », catégorie hiérarchique C, en raison d'un accroissement temporaire d'activité au sein de la section Soins de l'EHPAD de Coujon, à compter du 5 mai 2025,

AUTORISE Mme le Maire à procéder aux formalités de recrutement et à signer toute pièce à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget de l'EHPAD de Coujon, aux chapitre et article prévus à cet effet.

CCAS :

I. Compte Financier Unique (CFU) 2024

Mme Eliane HEBRAUD, Vice-Présidente, explique que le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents,
Vu l'exposé de la Vice-Présidente, Madame Eliane HEBRAUD,
(Mme la Présidente sort de la salle et ne prend pas part au vote)

APPROUVE le Compte Financier Unique (C.F.U.) 2024 du Budget du CCAS de GRENADE-SUR-L'ADOUR ainsi qu'il suit :

| Section | Résultats à la Clôture 2023 | Part affectée à l'investissement | Dépenses 2024 | Recettes 2024 | Résultat 2024 | Résultat à la Clôture 2024 |
|----------------|-----------------------------|----------------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------------------|
| Investissement | | | | | | |
| Fonctionnement | 12 903.71 € | | 12 353.33 € | 2 493.70 € | - 9859.63 € | 3 044.08 € |
| TOTAL | 12 903.71 € | | 12 353.33 € | 2 493.70 € | 9859.63 € | 3 044.08 € |

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2025-19 du 3 avril 2025.

Questions diverses :

- Document unique des risques professionnels : Madame Cécile VIAUD précise lors de l'actualisation du document unique des risques professionnels, il a été préconisé de faire passer un questionnaire aux agents sur leur bien être au travail et sur les risques psychosociaux. Il sera anonyme et organisé par le cabinet « ACPR Prévention ».
- Conseil de Vie sociale (CVS) : Madame Cécile VIAUD annonce le départ du cuisiner actuel qui est en contrat jusqu'à fin juin 2025. Il sera remplacé par 2 cuisiniers expérimentés, un premier en contrat de mi-mai au 30 septembre 2025. et un second du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 19h40.

Madame Odile LACOUTURE,
Présidente du CCAS



Mme Nadine TASTET,
Secrétaire de séance